

# Analyses 2011



**Ressources minières :  
consommer durable,  
tout en étant solidaire**

Avec le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles

Commission Justice et Paix belge francophone asbl  
Rue Maurice Liétart 31/6  
B-1150 Bruxelles Belgique  
Tél. +32 (0) 2 738 08 01  
Fax: +32 (0) 738 08 00  
[info@justicepaix.be](mailto:info@justicepaix.be) [www.justicepaix.be](http://www.justicepaix.be)

## **Ressources minières : consommer durable, tout en étant solidaire**

**La responsabilité sociétale des entreprises dans le secteur extractif minier des pays du Sud était au cœur des discussions le vendredi 2 septembre 2011 au salon Valériane. *Justice et Paix*, en collaboration avec *Nature et Progrès*, organisait une table ronde sur le sujet. Le PS, cdH, ECOLO et la Commission européenne avaient répondu à l'invitation. Un débat avec le public a permis à *Justice et Paix* et aux citoyens présents de s'exprimer sur la question et de formuler des demandes claires et concrètes à nos représentants politiques. Mais il importait d'interpeller le citoyen dans son rôle de consommateur, même si ce dernier croit souvent adopter des comportements durables.**

En prélude à cet événement rassemblant politiques et citoyens, *Justice et Paix* avait publié conjointement avec *Nature et Progrès* un article d'opinion dans la *Libre Belgique* du mercredi 31 août 2011 intitulé « Comment réduire notre dette écologique ». Nous voulions interpeller le consommateur sur les impacts de ses gestes quotidiens sur les populations des pays du Sud<sup>1</sup>.

Le fait d'avoir épinglé certaines sources d'énergie renouvelable utilisées dans les pays du Nord comme étant des éléments créant des dommages sociaux et environnementaux dans le Sud, a ému certaines personnes pour qui notre opinion revenait à dé-crédibiliser les énergies renouvelables.

Si nous reconnaissons que d'autres exemples auraient peut-être été tout aussi opportuns à citer (GSM, Ipad et autres technologies), nous pensons qu'il était important de rappeler que même si les énergies renouvelables constituent une solution pour un avenir plus durable dans nos régions du Nord, elles ne sont pas dépourvues d'impacts socio-environnementaux affectant les populations du Sud. Celles-ci souffrent au quotidien des activités d'extraction des produits miniers qui entrent dans le processus de fabrication des batteries au lithium, des panneaux solaires, des éoliennes, etc.

Dans ce contexte, le bon exemple ne vient, pas, hélas de l'Union européenne. Sous le prétexte de « verdir » son économie, elle développe une politique commerciale agressive et nuisible à l'économie et à l'environnement des pays exportateurs de ces matières premières. L'importation de plusieurs minerais générant un lourd passif autour de l'activité extractive participe à l'augmentation de la dette écologique que l'Europe a accumulée au cours des siècles. L'Europe se trouve dans une situation contradictoire car elle souhaite se développer de façon durable mais cela se fait au détriment des populations et de l'environnement dans d'autres régions du monde. Pourtant, les entreprises du secteur extractif, qui sont parmi les principaux acteurs de la dette générée par l'Europe, affirment en général mener une politique de Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) irréprochable.

### **Témoignages sur le comportement des entreprises...**

Afin d'illustrer la situation sur le terrain, nous avons invité Henri Muhiya (Commission sur les ressources naturelles de la Conférence épiscopale) et Emma Gomez (ONG Cooperaccion), deux partenaires de *Justice et Paix* venus respectivement de la République Démocratique du Congo et du Pérou. Ensemble, ils nous ont entretenu, lors de cette table ronde, sur les conséquences socio-environnementales désastreuses de l'extraction minière dans leur pays.

---

<sup>1</sup> À lire sur <http://www.justicepaix.be/?article452>

Si la RSE existe bel et bien en RDCongo, elle n'est malheureusement pas couronnée de grands succès. Déconnectée des besoins de la population, elle se résume souvent à de vagues actions inefficaces, oubliant de s'attaquer aux véritables racines du mal. La RSE y est comprise différemment, selon que l'on se place du côté de la population ou des entreprises. Un effort particulier serait à effectuer afin de transmettre une l'information claire et précise sur le sujet mais aussi pour former la population à construire des contre-propositions à présenter aux compagnies multinationales.

Si au Pérou le droit à la consultation préalable des peuples indigènes vient d'être voté au Congrès, le chemin est encore long pour que les populations locales puissent donner leur avis sur un projet minier qui voudrait s'installer sur leur territoire. Cette disposition est primordiale, car pour l'instant, la responsabilité sociétale des entreprises se limite aussi dans ce pays à poser un « sparadrap » sans toutefois soigner les blessures profondes.

Selon les participants politiques à la table ronde, c'est la conjonction des efforts de la société civile, incluant un engagement des acteurs de terrain, syndicats, ONG et représentants politiques du Nord et du Sud qui permettra d'aller de l'avant afin d'obtenir de la Communauté internationale que la RSE devienne contraignante et soit plus efficace.

Afin de limiter les impacts de l'extraction minière sur les populations du Sud, le public présent à la table ronde ne manquait pas d'idées. Une presse libre et démocratique mondiale, qui répercuterait les actions négatives des entreprises pourrait être une première piste pour interpeller l'opinion publique sur ces situations de détresse. La nécessité de former des techniciens (géologues, physiciens, ingénieurs) dans le secteur associatif a également été soulignée pour opposer une force intellectuelle aux armadas des multinationales, et cela afin d'être capable de construire des contre-propositions au modèle actuel d'exploitation destructeur. L'asymétrie de pouvoir serait ainsi rééquilibrée, apportant un profit aux populations locales.

Notre consommation au Nord, fût-elle orientée vers le développement durable, ne peut oublier les liens de solidarité envers les pays du Sud. Nous ne pouvons nous contenter de solutions locales alors que d'autres peuples, pris en otage par les règles du commerce international et les intérêts économiques stratégiques des grandes puissances, en subissent les conséquences sociales et environnementales. En tant que citoyens du monde, nous nous devons d'adopter une position critique sur nos comportements de consommation, en nous interpellant nous-mêmes ainsi que les représentants politiques sur les injustices des échanges internationaux. Nous nous devons de trouver des solutions ensemble, au sein d'un pacte global entre populations du Sud et du Nord.

Dans ce contexte, il convient que les populations du Sud puissent décider elles-mêmes de leur sort. L'Union européenne, et plus particulièrement la Belgique, devraient encourager les pays concernés à ratifier et promulguer la convention 169 de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) relative aux peuples indigènes et tribaux. Cette convention est un outil précieux pour que les populations indigènes puissent faire respecter leurs droits face aux entreprises extractives. L'article 4 appelle à l'adoption de mesures spécifiques pour protéger la propriété, le travail, les cultures et l'environnement des peuples indigènes et tribaux. Elle stipule que les peuples indigènes disposent du droit de décision en ce qui concerne leur processus de développement. Signalons que cette convention rejoint le concept de consentement libre, préalable et informé (*free prior and informed consent*) internationalement reconnu et qui prévoit que les habitants d'une région obtiennent des informations sûres et soient consultés préalablement à chaque projet affectant leur vie.

Soulignons qu'une consommation plus responsable, qui unirait l'utilisation des énergies renouvelables et une baisse générale de notre consommation, constitue une piste d'action concrète qui devrait orienter nos gestes quotidiens de citoyens. À ce sujet, nous pouvons mentionner l'initiative de la Région wallonne visant à accroître le recyclage de nos biens de consommation. Le plan Marshall 2.0 vise à créer une activité économique autour du recyclage, dans l'idée que « *les zones urbaines sont les mines de demain* », comme l'a souligné Xavier Desgain (ECOLO)<sup>2</sup>. Il ne s'agirait plus d'aller chercher les minerais ailleurs dans le monde, mais bien de les récupérer ici pour faire fonctionner notre économie. Nous pourrions ainsi boucler le cycle d'utilisation des matières premières sur notre propre territoire et diminuer la pression sur les ressources naturelles. Si cette proposition ne résout pas la problématique du « consommer moins », elle a au moins le mérite d'avancer une proposition originale, permettant de limiter l'activité extractive dans les pays du sud. Il conviendrait que la Région wallonne continue à aller dans ce sens et alloue les moyens nécessaires à la mise en œuvre de ce plan.

Enfin, à un niveau plus général, des mécanismes devraient pouvoir prévoir que les consommateurs puissent recevoir des informations et des garanties relatives à l'impact socio-environnemental des biens qu'ils consomment. Car consommer « durable », c'est avant tout consommer « responsable ».

Santiago Fischer,  
Stefan Reinhold,  
Commission Justice et Paix Belgique francophone  
Octobre 2011

---

<sup>2</sup> La Commission européenne, via l'« Initiative sur les Matières premières » encourage à ce recyclage des matières premières.